

LE CHÈQUE ÉNERGIE 2020

vous aide à faire face à vos factures d'électricité, de gaz ou vos travaux de rénovation énergétique



MONTANT DU CHÈQUE ÉNERGIE, DATE DE VERSEMENT ET DE VALIDITÉ DU CHÈQUE

Entre Avril et Mai 2020, vous recevrez dans votre boîte aux lettres votre chèque énergie si vous y êtes éligible.

Son montant sera compris entre **48€** et **277€**

Le chèque énergie 2020 est valable jusqu'au 31 mars 2021

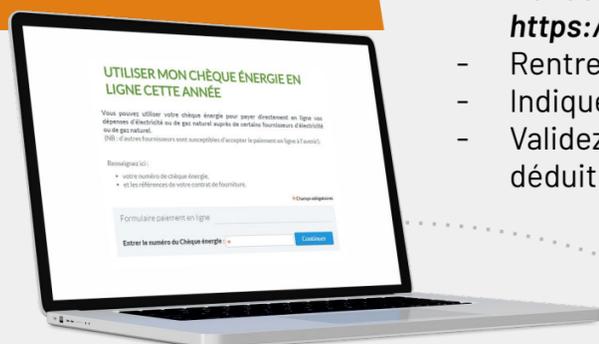


COMMENT UTILISER VOTRE CHÈQUE ÉNERGIE ?

Attention, le chèque énergie ne peut pas être encaissé sur votre compte bancaire

Soit

Payez votre facture de gaz ou d'électricité en ligne



Comment utiliser le Chèque Énergie pour régler vos factures en ligne ?

- Rendez-vous sur le site <https://chequeenergie.gouv.fr/beneficiaire/paiement>
- Renseignez le numéro de votre chèque énergie
- Indiquez les références de votre contrat de fourniture d'énergie
- Validez ! Le montant de votre chèque énergie sera automatiquement déduit de vos prochaines factures d'électricité ou de gaz

Ou

Expédiez votre chèque énergie à votre fournisseur. N'oubliez pas de joindre une copie de la facture par exemple. Veillez également à bien indiquer vos références client au dos du chèque. **Son montant sera ainsi déduit de votre facture.** Si vous n'avez pas de facture en cours, le chèque énergie sera déduit de votre prochaine facture.

Envoyez votre chèque à votre fournisseur d'énergie



Ou bien

Payez directement votre artisan ou vendeur de combustible (bois, fioul...)



Remettez directement votre chèque énergie à votre fournisseur. Il n'y a alors pas de contrat, **vos achats sont ponctuels et le chèque doit être utilisé en une seule fois.** Vous pouvez également utiliser votre chèque énergie pour payer un artisan si vous avez besoin d'effectuer des travaux de rénovation énergétique.

L'attribution et le montant du chèque énergie dépendent d'un calcul qui tient compte de la composition de votre famille et de votre Revenu Fiscal de Référence.

Pour bien comprendre l'attribution et le montant du chèque énergie, retrouvez toutes les explications sur :

[AIDE-SOCIALE.FR/CHEQUE-ENERGIE](https://aide-sociale.fr/cheque-energie)

Si vous souhaitez estimer directement le montant de votre chèque, rendez-vous sur :

[AIDE-SOCIALE.FR/SIMULATEUR-CHEQUE-ENERGIE](https://aide-sociale.fr/simulateur-cheque-energie)

Pour savoir à quel montant vous êtes éligible, rendez-vous sur :

<https://www.aide-sociale.fr/cheque-energie/>

Aide-sociale.fr

DROITS - DÉMARCHES - CONSO